

A l'intention de M. Dubuis, Syndic de Saint-Sulpice

le 11 octobre 2021

REÇU LE

12 OCT. 2021

Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à relever que lors de son intervention à la séance du conseil communal du 26 mai 2021, M. Brandt avait apporté quelques précisions et additions sur les résultats très constructifs et dans l'intérêt des Serpelious obtenus par le Comité des Opposants ce qui n'était pas clairement indiqué dans la lettre du 22 juin 2021 du syndic précédent et je l'en remercie.

Afin de déterminer si je lève ou non mon opposition initiale et dépose ou non une nouvelle opposition uniquement sur les modifications apportées au projet de « Sus-les-Jordils » selon votre lettre du 9 septembre 2021 et incluses dans la mise à l'enquête publique complémentaire, il y a certains points cruciaux qui avaient été obtenus par le Comité des Opposants et qui ne figurent ni dans les commentaires de M. Brandt ni dans le dossier remis à la commune par le constructeur, sur lesquels j'aimerais des précisions:

- la somme importante obtenue par le Comité des Opposants était destinée à la Commune pour le réarrangement de certaines de ses infrastructures publiques en précisant que cette participation concernait les articles 55 LATC, 56 LATC, 64 et suivants LATC. Est ce toujours cette attribution qui est stipulée dans la convention et quel en est le montant?*
- De plus, une somme additionnelle importante devait être versée à la Commune, la sortie sur la route cantonale n'ayant pas été octroyée pour des raisons politiques sur lesquelles je ne reviendrai pas, pour d'autres aménagements routiers aux abords du quartier. Cette indication ne figure pas ni dans le rapport de l'intervention de M. Brandt ni dans la convention. Est ce toujours le cas et quel en est le montant convenu?*
- Le nombre de places de parc pour voiture, vélos et vélos avec remorque pour enfants avait également été augmenté par rapport au projet initial. Cette information n'est pas clairement indiquée dans le règlement du projet soumis aux Serpelious. Combien de places de parc par catégorie de véhicules ont finalement été prévues?*
- Quelle entité est responsable de la conservation et entretien du cordon boisé autour de la propriété?*
- Dans la zone de verdure il est indiqué l'installation d'un couvre-sol indigène ou surfaces herbacées extensives et naturelles sans installation d'arrosage. Quelle entité est responsable de l'entretien et du renouvellement de ce couvre-sol?*
- Sur les toits plats végétalisés, il n'est précisé ni la hauteur des super structures ni leur nombre.*

- *Ce projet s'effectuera en plusieurs étapes. Le nombre et la durée de celles-ci ne sont pas précisés. Qu'en est il?*
- *Il existe 2 servitudes dont les bénéficiaires sont la Commune de Saint-Sulpice qui seront radiées. Il n'est pas précisé que la radiation de ces servitudes sera monnayée à leur propriétaire. Quel accord a été conclu?*
- *Sur le plan concernant l'accessibilité en transports publics, il me semble que celui-ci sera bientôt caduque puisque le trajet de l'un des deux bus traversant Saint-Sulpice sera modifiée et passera par la route cantonale. Il serait donc approprié d'inclure cette future modification.*
- *Une situation alternée est prévue pour la rue des Jordils avec une plantation de quelques arbres. Quelle entité est responsable de la conservation et de l'entretien de ces arbres?*
- *Le seuil prévu pour ralentir le trafic dans la rue du centre sera à la charge de quelle entité?*

Dans l'attente de votre réponse si possible d'ici le 18 octobre 2021, je vous adresse mes salutations les meilleures.



Marie José Delvaux-Mondet



Commune de
St-Sulpice

Rue du Centre 60 - Case Postale 201
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 60
technique@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

SERVICE TECHNIQUE

Madame
Marie José **Delvaux-Mondet**
Ch. des Chantres 2bis
1025 **St-Sulpice**

St-Sulpice, le 14 octobre 2021

Affaire traitée par : David Conde/rgn
410.01 Plan aménagement communal

Plan d'affectation « Sus le Jordil »

Madame,

Par ces lignes, nous faisons référence à votre courrier Recommandé du 11 octobre 2021 relatif à l'objet mentionné en titre.

Veillez prendre note que nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre requête dans le délai imparti. Dès lors, nous ne manquerons pas de vous donner les éléments de réponse à la fin de la mise à l'enquête dans le cadre de la procédure habituelle.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le chef de service
D. Conde

* * *

